



CHILLY-MAZARIN

Accusé de réception en préfecture
091-219101615-20200709-D200907-18-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 9 JUILLET 2020

Nombre de membres

en exercice : 35
Présents : 32
Représentés : 3
Excusés : /
Absents : /

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de CHILLY-MAZARIN, dûment convoqué par la Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rafika REZGUI, Maire.

PRÉSENTS : MME REZGUI, Maire, M. LACAMBRE, MME GY, M. PROPONET, MME LOYAU, M. CRUSE, MME GREMION, M. JANUS, MME RICCIARELLI, M. DELIANCOURT, MME LE PALUD, ADJOINTS ; M. SERRES, MMES MALBEC, NAOUM-GHAZIEFF, M. HAMONIC, MMES BOUGE, MICHON, DI LUCA, M. SOUSA, MMES YENKETRAMDOO, MORIEZ, MM. PAUDELEUX, RICCARDI, BOUKOUNA, DEBBI, MMES HADJIAT, CINOSI-GIRARD, M. BOUCHE, MME LACARRIERE-FARGES, M. RIBEIRO-CAPITAO, MMES TERRIEN, SICSIC, FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

REPRÉSENTÉS :

M. POLICE POUVOIR A M. PROPONET
MME LEANZA POUVOIR A MME TERRIEN
M. GNADRE POUVOIR A MME CINOSI-GIRARD

EXCUSÉ(S) : /

ABSENT(S) : /

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Kenza HADJIAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

D200907-18

Création de deux postes de médiateur : modification du tableau des emplois.

**OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION DE DEUX POSTES DE MEDIATEUR ET MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS.**

RAPPORTEUR : BEATRICE RICCIARELLI

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé de créer deux postes de médiateur au sein de la commune afin de répondre à la demande en matière de sécurité et de développement de lien social.

Pour réaliser ces missions la ville de Chilly-Mazarin pourra recruter des fonctionnaires territoriaux de catégorie B relevant de la filière animation et titulaires du cadre d'emplois des animateurs territoriaux dont les missions principales sont de coordonner et mettre en œuvre des activités d'animation dans le secteur périscolaire, dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, de la cohésion sociale, du développement rural et de la politique de développement social urbain. Ils peuvent aussi participer à la mise en place de mesures d'insertion.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces mêmes fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B et du grade d'animateur territorial contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme permettant l'accès aux cadres d'emplois de catégorie B de la fonction publique territoriale ou d'une expérience professionnelle significative dans les domaines afférents aux fonctions exercées. En fonction du niveau de recrutement ou de l'expérience professionnelle antérieure du futur remplaçant et de son profil, l'autorité territoriale fixera sa rémunération par référence à celle que percevrait un fonctionnaire occupant cet emploi, régime indemnitaire compris.

Ces créations sont prévues au budget prévisionnel 2020 au titre du chapitre 012.

Afin de permettre ces recrutements, il convient de procéder à une modification du tableau des emplois et de créer, au sein de la filière animation, deux grades d'animateurs territoriaux (catégorie B) à temps complet.

Le nouveau tableau des emplois, à effet du 9 juillet 2020, est annexé à cette délibération.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26, alinéa 4,

VU la loi déontologie n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU l'avis favorable des membres du Bureau Municipal Elargi du 29 juin 2020

Accusé de réception en préfecture
091-219101615-20200709-D200907-18-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

VU la réunion des présidents de groupe du 3 juillet 2020,

CONSIDERANT la nécessité pour l'autorité territoriale d'adopter une délibération pour lui permettre de créer ce grade au tableau des emplois,

CONSIDERANT la nécessité pour l'autorité territoriale d'adopter une délibération pour lui permettre de modifier le tableau des emplois à compter du 9 juillet 2020,

DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la création au tableau des emplois, à compter du 9 juillet 2020, dans la filière animation, sur la catégorie B, de deux postes d'animateurs territoriaux à temps complet afin de répondre à la demande en matière de sécurité et de développement du lien social.

ARTICLE 2 : PRECISE qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces mêmes fonctions pourront être exercées par des contractuels relevant de la catégorie B et du grade d'animateur territorial contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Ils devront dans ce cas justifier d'un diplôme permettant l'accès aux cadres d'emplois de catégorie B de la fonction publique territoriale ou d'une expérience professionnelle significative dans les domaines afférents aux fonctions exercées.

En fonction du niveau de recrutement ou de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil, l'autorité territoriale fixera leur rémunération par référence à celle que percevrait un fonctionnaire occupant ces emplois, régime indemnitaire compris.

ARTICLE 3 : DIT que la modification du tableau des emplois, annexé à la présente délibération, interviendra au 9 juillet 2020.

ARTICLE 4 : INFORME que les crédits sont prévus au Budget Prévisionnel 2020 - Budget 012 : dépenses du personnel.

Résultat du vote : 28 POUR (R.REZGUI, D.LACAMBRE, I.GY, C.PROPONET et le pouvoir d'E.POLICE, D.LOYAU, JP.CRUSE, K.GREMION, A.JANUS, B.RICCIARELLI, JC.DELIANCOURT, S.LE PALUD, M.SERRES, D.MALBEC, M. NAOUM-GHAZIEFF, P.HAMONIC, V.BOUGE, MH.MICHON, A.DI LUCA, A.SOUSA, G.YENKETRAMDOO, L.MORIEZ, F.PAUDELEUX, D.RICCARDI, S.BOUKOUNA, S.DEBBY, K.HADJIAT ; F.TERRIEN) - 7 CONTRE (M.CINOSI-GIRARD et le pouvoir de TJ.GNADRE, O.BOUCHE, C.LACARRIERE-FARGES, P.RIBEIRO-CAPITAO, le pouvoir de N.LEANZA, S.SICSIC).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.



Chilly-Mazarin, le 9 juillet 2020

La Maire,
Rafika REZGUI

TABLEAU DES EMPLOIS - CM DU 9 JUILLET 2020

EMPLOIS	CAT	EMPLOIS	POURVUS		VACANTS	OBSERVATIONS
		VOTES	TIT	NTIT		
EMPLOIS FONCTIONNELS						
Directeur Général des Services des communes de 20 à 40 000 h	A	1	1	0	0	
Directeur des Services Techniques des communes de 20 à 40 000 h	A	1	1	0	0	
Directeur Général Adjoint des Services des communes de 20 à 40 000 h	A	2	1	0	1	
EMPLOIS COLLABORATEUR DE CABINET						
Collaborateur de Cabinet à temps complet	A	2	0	2	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché Principal à temps complet	A	2	2	0	0	
Attaché à temps complet	A	9	4	5	0	
Rédacteur Principal de 1ère classe à temps complet	B	8	8	0	0	
Rédacteur Principal de 2ème classe à temps complet	B	5	4	0	1	
Rédacteur à temps complet	B	17	13	3	1	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet (Echelle C3)	C	5	4	0	1	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet (Echelle C2)	C	23	18	0	5	
Adjoint Administratif à temps complet (Echelle C1)	C	29	24	4	1	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		104	80	14	10	
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur à temps complet	A	2	1	1	0	
Technicien Principal de 1ère classe à temps complet	B	2	2	0	0	
Technicien Principal de 2ème classe à temps complet	B	1	1	0	0	
Technicien à temps complet	B	4	1	3	0	
Agent de Maîtrise Principal à temps complet	C	16	15	0	1	
Agent de Maîtrise à temps complet	C	9	8	0	1	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet (Echelle C3)	C	19	19	0	0	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet (Echelle C2)	C	44	43	0	1	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps non complet (Echelle C2)	C	1	1	0	0	1 à 28/35ème
Adjoint Technique à temps complet (Echelle C1)	C	57	36	16	5	
Adjoint Technique à temps non complet (Echelle C1)	C	12	4	8	0	11 à 28/35ème; 1 à 26, 14/35ème
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		167	131	28	8	
FILIERE MEDICO SOCIALE						
Médecin territorial de 1ère classe à temps non complet	A	1	0	0	1	1 à 19, 50/35ème
Psychologue de classe normale à temps non complet	A	1	0	1	0	1 à 17/35ème
Puéricultrice hors classe à temps complet	A	1	1	0	0	
Puéricultrice de classe normale à temps complet	A	2	2	0	0	
Infirmier en soins généraux hors classe à temps complet	A	3	3	0	0	
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe à temps complet	A	2	2	0	0	
Educateur jeunes enfants de 2ème classe à temps complet	A	1	1	0	0	
Auxiliaire Puériculture Principal de 1ère classe à temps complet (Echelle C3)	C	8	8	0	0	
Auxiliaire Puériculture Principal de 2ème classe à temps complet (Echelle C2)	C	14	11	1	2	
ATSEM Principale de 1ère classe à temps complet (Echelle C3)	C	4	4	0	0	
ATSEM Principale de 2ème classe à temps complet (Echelle C2)	C	19	12	7	0	
Agent Social Principal de 2ème classe à temps complet (Echelle C2)	C	4	4	0	0	
Agent Social à temps complet (Echelle C1)	C	6	5	1	0	
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		66	53	10	3	

Accusé de réception en préfecture
091-219101615-20200709-D200907-18-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

TABLEAU DES EMPLOIS - CM DU 9 JUILLET 2020

EMPLOIS	CAT	EMPLOIS	POURVUS		VACANTS	OBSERVATIONS
			VOTES	TTT		
FILIERE CULTURELLE						
Prof Enseigt Artistique Hors classe à temps complet	A	3	2	0	1	
Prof Enseigt Artistique Hors classe à temps non complet	A	2	2	0	0	1 à 8/16ème + 1 à 8/16ème
Prof Enseigt Artistique classe normale à temps complet	A	2	2	0	0	
Prof Enseigt Artistique classe normale à temps non complet	A	2	1	0	1	1 à 8/16ème ; 1 à 14/16ème
Assist d'Enseigt Art Ppl de 1ère classe à temps complet	B	4	4	0	0	
Assist d'Enseigt Art Principal de 1ère classe à temps non complet	B	14	9	3	2	3 à 5/20ème; 1 à 6,25/20ème ; 1 à 7/20ème; 1 à 10/20ème ; 2 à 11/20ème ; 1 à 12/20ème ; 2 à 15/20ème ; 1 à 16/20ème, 1 à 19/20ème ; 1 à 6,50/20ème
Assist d'Enseigt Art Ppl de 2ème classe à temps complet	B	1	1	0	0	
Assist d'Enseigt Art Ppl de 2ème classe à temps non complet	B	8	3	5	0	1 à 8,50/20ème ; 2 à 10/20ème ; 1 à 11/20ème; 1 à 15/20ème ; 1 à 5/20ème 1 à 11/20ème et 1 à 4/20ème
Bibliothécaire à temps complet	A	1	0	1	0	
Assistant de Conservation Principal 1ère cl à temps complet	B	1	1	0	0	
Assistant de Conservation Principal 2è cl à temps complet	B	1	1	0	0	
Assistant de Conservation à temps complet	B	2	0	2	0	
Adjoint Patrimoine Principal de 1ère classe à temps complet (Echelle C3)	C	3	3	0	0	
Adjoint Patrimoine Principal de 1ère classe à temps non complet (Echelle C3)	C	3	3	0	0	1 à 24,5/35ème ; 1 à 28/35ème + 1 à 24,50/35ème
Adjoint du Patrimoine à temps complet (Echelle C1)	C	1	0	1	0	
TOTAL FILIERE CULTURELLE		48	32	12	4	
FILIERE SPORTIVE						
Educateur APS principal 1ère classe à temps complet	B	1	1	0	0	
Educateur APS principal 2ème classe à temps complet	B	2	2	0	0	
Educateur APS à temps complet	B	5	2	2	1	
TOTAL FILIERE SPORTIVE		8	5	2	1	
POLICE MUNICIPALE						
Chef de Police Municipal	B	1	0	0	1	
Brigadier Chef principal à temps complet	C	5	4	0	1	
Gardien-Brigadier de Police Municipale à temps complet	C	13	4	0	9	
TOTAL POLICE MUNICIPALE		19	8	0	11	
FILIERE ANIMATION						
Animateur à temps complet	B	3	1	0	2	
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe à temps complet (Echelle C2)	C	2	2	0	0	
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe à temps non complet (Echelle C2)	C	1	1	0	0	1 à 28/35ème
Adjoint d'Animation à temps complet (Echelle C3)	C	25	14	8	3	
Adjoint d'Animation à temps non complet (Echelle C3)	C	33	0	33	0	33 à 28/35ème
TOTAL FILIERE ANIMATION		64	18	41	5	
TOTAL GENERAL		476	327	107	42	

Orsay, le 10 juillet 2020

Le Président

à

Mesdames les Maires
Messieurs les Maires

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint, pour affichage en votre mairie par vos soins, l'avis de convocation à la prochaine séance du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération :

**Jeudi 16 juillet 2020 à 20h30
à la Communauté d'agglomération
salle du Conseil - 1 rue Jean Rostand**

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,


Grégoire de Lasteyrie



CERTIFICAT D’AFFICHAGE (à renvoyer)

Je soussigné(e) Rafika REZGUI, Maire

certifie avoir affiché le 16/07/2020, en mairie de Chilly-Mazarin

avis et ordre du jour de la réunion du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération qui se tiendra le jeudi 16 juillet 2020 à 20h30, à la Communauté d'agglomération.

(signature)

(cachet de la mairie)



La Maire
Rafika REZGUI